

Séance du 23 Septembre 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	16/09/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois Septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Etaient absents/excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr LACOUT G), TAURAND François.

Délibération n°
CM20242309-02

OBJET

COMPETENCE
ASSAINI-
SSEMENT
COLLECTIF
SIAEP
CAMBURAT
PLANIOLES

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans la délibération N° DE_2024_014, le SIAEP CAMBURAT PLANIOES a choisi de prendre la compétence assainissement collectif dite « compétence à la carte » à compter du 01 janvier 2025 et de modifier ses statuts afin d'intégrer cette dernière et permettre également la nomination de 3 délégués suppléants au sein du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour que SIAEP CAMBURAT PLANIOLES prenne la compétence assainissement collectif dite « compétence à la carte » au 01 Janvier 2025,
- DONNE son accord pour la modification des statuts.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 23 Septembre 2024.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 26/09/24
et publication ou
notification
du 26/09/24

Le Maire,
Guy LACOUT.

